



**SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN D'ARCACHON
ET DU VAL DE L'EYRE**

ANNÉE – 2022

ODRE DU JOUR

Séance du 21 février 2022

- Délibération n°1 : Convention de partenariat avec le CREAQ pour les permanences photovoltaïques
- Délibération n°2 : Convention de partenariat avec le CREAQ pour l'animation des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique – PTRE
- Délibération n°3 : Convention avec le Centre de Gestion de la Gironde pour le suivi des dossiers « retraites »
- Délibération n°4 : Tableau des effectifs
- Délibération n°5 : Débat d'Orientations Budgétaires 2022
- Délibération n°6 : Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation CDC Val de l'Eyre
- Délibération n°7 : Intégration par anticipation des ordonnances de juin 2020 issues de la loi ELAN à la procédure d'élaboration du SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre
- Délibération n°8 : Autorisation pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2022

Séance du 24 mars 2022

- Délibération n°1 : Compte de gestion 2021
- Délibération n°2 : Compte administratif 2021
- Délibération n°3 : Affectation des résultats
- Délibération n°4 : Contribution des collectivités aux charges du Syndicat
- Délibération n°5 : Budget primitif 2022
- Délibération n°6 : Création d'un poste de rédacteur administratif
- Délibération n°7 : Instauration du Compte Epargne Temps
- Délibération n°8 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et du complément indemnitaire annuel (CIA)